

## Formation préparant au diplôme d'état d'infirmier

- **PUBLIC :**
  - Etudiants en enseignement secondaire ou supérieur via la plateforme Parcoursup.
  - Personnes en reconversion professionnelle via une sélection spécifique.
- **PREREQUIS :**

Selon l'arrêté du 16 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier, peuvent être admis en première année de formation au diplôme d'Etat d'infirmier, les candidats âgés de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation et répondant à l'une des conditions suivantes :

- Etre titulaire d'un Baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme
  - Justifier d'une durée minimum de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection.
  - L'admission définitive est subordonnée à la production au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un certificat établi par un médecin agréé attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession ; à la production au plus tard, le jour de la première entrée en stage, d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.
- **DUREE DE LA FORMATION :**

La formation dure 3 ans, sur la base de 35h/semaine.

Le temps de formation est réparti de façon égale entre l'enseignement théorique (cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques et travaux personnels guidés) et la formation clinique (stages). Il est organisé en 6 semestres de 20 semaines chacun, équivalent à 4200 heures.

- **METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES :**

L'enseignement théorique :

Les enseignements sont réalisés sous la forme de cours magistraux, travaux dirigés, travaux personnels guidés, travaux de groupes, travaux pratiques, travaux de recherches en groupes ou individuels. Les 59 unités d'enseignement sont thématiques, en lien les unes avec les autres, et contribuent à l'acquisition des compétences. Elles couvrent 6 champs :

- Sciences humaines et sociales
- Sciences biologiques et médicales
- Sciences infirmières : concepts et méthodes
- Sciences infirmières : interventions – unités d'intégration et posture professionnelle
- Méthodes de travail

L'enseignement clinique :

Il s'effectue au cours des périodes de stage. Les stages sont à la fois, des lieux d'intégration des connaissances construites par l'étudiant et des lieux d'acquisition de nouvelles connaissances par la voie de :

- L'observation
- La contribution aux soins
- La prise en charge des personnes
- La participation aux réflexions menées en équipe
- L'utilisation des savoirs dans la résolution de situation

La progression de l'étudiant en stage est appréciée à partir du Portfolio.

○ **OBJECTIFS DE LA FORMATION :**

- Construire les éléments de compétences à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, de posture et de positionnement.
- Devenir un praticien autonome, responsable et réflexif
- Développer des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles
- Apprendre à reconnaître ses émotions et à les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose.
- Développer une éthique professionnelle.

**L'étudiant au terme de sa formation devra avoir acquis 10 compétences :**

1. Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
2. Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
3. Accompagner une personne dans la réalisation de des soins quotidiens
4. Mettre en œuvre les actions à visée diagnostique et thérapeutique
5. Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs
6. Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
7. Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle
8. Rechercher et traiter des données professionnelles scientifiques
9. Organiser et coordonner les interventions soignantes
10. Informer et former des professionnels et des personnes en formation.

○ **MODALITES ET DELAIS D'ACCES :**

- Situation A : Vous êtes titulaire d'un Baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme.

Vous devez vous connecter sur la plateforme Parcoursup pour procéder à votre préinscription.

De novembre à janvier campagne d'informations sur la formation, de janvier à mars campagne de saisie des vœux, en avril finalisation du dossier, de mai à juillet réception des réponses de formation et décision du candidat.

L'admission définitive est conditionnée à la production d'une attestation signée de désinscription ou de non inscription sur la plateforme de préinscription Parcoursup.

- Situation B : Modalités de sélection pour les candidats en formation professionnelle continue

Ouverture des inscriptions : 04 janvier 2023

Clôture des inscriptions : 17 février 2023

Epreuves écrites : 16 mars 2023 à 14h00

Epreuve orale : du 20 février 2023 au 24 mars 2023

Publication des résultats : 07 avril 2023 à 14h00

Les épreuves de sélection se déroulent de la façon suivante :

1. Un entretien de 20 min portant sur l'expérience professionnelle du candidat. Cet entretien s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat, ainsi que sa capacité à valoriser son expérience professionnelle, et comprenant les pièces suivantes :
  - La copie d'une pièce d'identité
  - Le(s) diplôme(s) obtenu(s)
  - Les ou l'attestation employeur et attestations de formations continues
  - Un curriculum vitae
  - Une lettre de motivation
2. Une épreuve écrite d'une durée totale d'une heure comprenant deux sous épreuves de 30 minutes :
  - Une sous épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social, notée sur 10 points. Elle doit permettre d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation, ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.
  - Une sous épreuve de calculs simples, notée sur 10 points. Elle doit permettre d'apprécier les connaissances en mathématiques des candidats.

Pour être admis le candidat doit obtenir un total d'au moins 20 points sur 40. Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire.

○ **MODALITES D'ÉVALUATION DE LA FORMATION :**

L'évaluation des compétences est réalisée :

- Soit par un contrôle continu régulier
- Soit par un examen terminal
- Soit par ces deux modes combinés.

Les évaluations se déroulent à l'institut ou en stage et peuvent être individuelles ou collectives, écrites ou orales, théoriques ou pratiques.

○ **LES EQUIPES DE L'IFSI :**

La directrice : Patricia IUNG-FAIVRE – Directrice des Soins

Les formateurs :

- Chrystel AUGIER-POINSARD
- Véronique BARANGER
- Astrid FLOCH
- Nathalie MASSON
- Angéline QUIGNARD
- Marie-Christine ROUX
- Françoise TROUBAT
- Frédéric LEPETIT (formateur en simulation)

L'assistante de direction :

- Florence BERGMANN

Gestion du fonds documentaire:

- Vincent DELADIENNÉE

○ **TARIF :** 8400 euros.

○ **CONTACT :**

Mail : [Secretariat.ifsich-semur.fr](mailto:Secretariat.ifsich-semur.fr)

Téléphone : 03 80 89 64 42

○ **ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES :**

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap

○ **PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES A LA SUITE DE LA FORMATION :**

- L'infirmier diplômé d'Etat dispense des soins de nature préventive, curative, éducative ou palliative dans le but d'améliorer, maintenir ou restaurer la santé au sein d'organisation diverses : établissement de santé (public ou privé), secteur extrahospitalier (domicile, santé scolaire, santé au travail...), milieu médicosocial et associatif (EHPAD, structures pour personnes présentant un handicap...), organisation humanitaire, armée, milieu carcéral...
- Grade de licence : possibilité de poursuite du cursus universitaire : master Infirmier en pratiques avancées (IPA), doctorat en sciences infirmières
- Spécialisation possible en puériculture, bloc opératoire, anesthésie
- Formation en management et pédagogie : Cadre de Santé, Cadre supérieur de Santé
- Directeur des soins (concours EHESP)